



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RENOVATION ET LA SECURISATION (REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE) DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE SIMONE VEIL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX STRUCTURES DE SANTE » 2025

Livry-Gargan, le **16 MAI 2025** N° 2025 - **024**

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de solliciter, au nom de la Commune, des concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet de rénovation et de sécurisation du centre municipal de santé Simone Veil, situé 36, rue Saint-Claude à Livry-Gargan ;

Considérant que l'objectif de cette opération est d'assurer la pérennité du bâtiment en procédant à la réfection complète de la toiture, afin de garantir son étanchéité, prévenir les infiltrations, améliorer les performances thermiques et sécuriser les conditions d'accueil des usagers et du personnel ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Île-de-France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir un concours financier de la Région Île-de-France au titre du dispositif « Soutien aux structures de santé » ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de Madame la Présidente de la Région Île-de-France la participation financière de 40 707 € au titre du dispositif « Soutien aux structures de santé ».

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

« Soutien aux structures de santé », pour la commune de Livry-Gargan :

OPERATION	MONTANT DES OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RECETTES	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM	
			Taux %	Montant en €
Réfection complète de la toiture du centre municipal de santé Simone Veil	135 687,00 €	Région Île- de-France Soutien aux structures de santé	30%	40 707,00 €
		Agence Régionale de santé	50%	67 843,00 €
		Fonds propres	20%	27 137,00€
TOTAL	135 687,00 €			135 687,00 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire